



Mon employeur refuse de nous accorder le droit de aux prud'hommes

Par **erriep77**, le **27/03/2008** à **08:32**

J'ai porté un dossier aux référés pour la suppression illicite d'une prime.

l'employeur impose le dépôt d'une journée de congé.

-étant donné que la présence au tribunal est obligatoire, que mon employeur se "paye" un avocat, je considère que ma présence au tribunal n'est pas acquise dans la mesure où celui-ci peut m'accorder ou pas une journée de congé: à mes frais.

que dit le droit sur ce point ?